

MAIRIE D'ALSTING

- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 20 février 2014

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le vingt février deux mille quatorze à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. SPOHR André, MONNET Jean-Luc, THIL Thérèse, STAUB Martial, ZITT Dominique, LINDAUER Liliane, WEBER Brigitte, FEISS Dominique, ANSTETT Urbain, THUMSER Monique, SCHERER Joseph, MEYER Denis, WEISLINGER Jean-Léon, CHARLES Amanda, HUWER Pierre.

Absents excusés : BRACH Patrick, FERSING Gérard, WARING Elisabeth, WARING Stéphane, MEYER Ana Mercedes, MICHELS René,

Absents non excusés :

Procurations : BRACH Patrick à ZITT Dominique, WARING Elisabeth à MONNET Jean-Luc, MEYER Ana Mercedes à LINDAUER Liliane

Le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2013 est approuvé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter le point suivant : I) FINANCES 6) Vente de terrain

D) FINANCES**1) BUDGET PRINCIPAL****1a) Compte Administratif Principal 2013**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SPOHR André, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2013 dressé par M. HEHN Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	256 774.53		- 256 774.53
Opérations de l'exercice	1 194 042.31	1 196 358.48	2 316.17
TOTAUX	1 450 816.84	1 196 358.48	- 254 458.36
Résultats de clôture		- 254 458.36	- 254 458.36

Libellés	Fonctionnement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés		367 849.49	367 849.49
Opérations de l'exercice	1 060 064.68	1 267 047.08	206 982.40
Part affectée à l'investissement	367 849.49		- 367 849.49
TOTAUX	1 427 914.17	1 634 896.57	206 982.40
Résultats de clôture		206 982.40	206 982.40

Libellés	Ensemble		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	256 774.53	367 849.49	111 074.96
Opérations de l'exercice	2 254 106.99	2 463 405.56	209 298.57
Part affectée à l'investissement	367 849.49		- 367 849.49
TOTAUX	2 878 731.01	2 831 255.05	- 47 475.96
Résultats de clôture		- 47 475.96	- 47 475.96

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - A l'unanimité vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

1b) Affectation des résultats du compte Administratif Principal 2013

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif principal 2013 fait apparaître les résultats suivants :

• en section d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2013	2 316.17
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	-256 774.53
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2013 de	-254 458.36

• en section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2013	206 982.40
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	367 849.49
Part affectée à l'investissement de l'exercice 2013	-367 849.49
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2013 de	206 982.40

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, en section d'investissement du budget 2014 à hauteur de : **206 982,40 €**.

1c) Compte de Gestion Principal 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

2a) Compte Administratif de l'Eau et de l'Assainissement 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SPOHR André, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 (service eau et assainissement) dressé par M. HEHN Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	55 838.87		- 55 838.87
Opérations de l'exercice	177 808.80	149 108.10	- 28 700.70
TOTAUX	233 647.67	149 108.10	- 84 539.57
Résultats de clôture		- 84 539.57	- 84 539.57

Libellés	Exploitation		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés		33 654.93	33 654.93
Opérations de l'exercice	400 089.39	483 787.28	83 697.89
Part affectée à l'investissement	33 654.93		- 33 654.93
TOTAUX	433 744.32	517 442.21	83 697.89
Résultats de clôture		83 697.89	83 697.89

Libellés	Ensemble		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	55 838.87	33 654.93	- 22 183.94
Opérations de l'exercice	577 898.19	632 895.38	54 997.19
Part affectée à l'investissement	33 654.93		- 33 654.93
TOTAUX	667 391.99	666 550.31	- 841.68
Résultats de clôture		- 841.68	- 841.68

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - A l'unanimité vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

2b) Affectation des résultats de l'Eau et de l'Assainissement 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2013 fait apparaître les résultats suivants :

• **en section d'investissement**

Résultat d'investissement de l'exercice 2013	- 28 700.70
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	- 55 838.87
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2013 de	- 84 539.57

• **en section d'exploitation**

Résultat d'exploitation de l'exercice 2013	83 697.89
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	33 654.93
Part affectée à l'investissement de l'exercice 2013	- 33 654.93
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2013 de	83 697.89

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 de la régie d'eau et d'assainissement en section d'investissement du budget 2014 à hauteur de : **83 697,89 €**.

2c) Compte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion de l'eau et de l'assainissement dressé pour l'exercice 2013 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) BUDGET DU LOTISSEMENT « A L'OREE DU BOIS »

3a) Compte Administratif « A l'Orée du Bois » 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SPOHR André, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 (lotissement "A l'Orée du Bois") dressé par M. HEHN Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	-		-
Opérations de l'exercice	-	-	-
TOTAUX	-	-	-
Résultats de clôture	-	-	-

Libellés	Fonctionnement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	62 213.31		- 62 213.31
Opérations de l'exercice	-	62 213.31	62 213.31
Part affectée à l'investissement	-		-
TOTAUX	62 213.31	62 213.31	-
Résultats de clôture	-		-

Libellés	Ensemble		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	62 213.31	-	- 62 213.31
Opérations de l'exercice	-	62 213.31	62 213.31
Part affectée à l'investissement	-		-
TOTAUX	62 213.31	62 213.31	-
Résultats de clôture	-		-

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Par 17 voix pour et 1 abstention (HUWER P.) vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

3b) Affectation des résultats « A l'Orée du Bois » 2013

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget "A l'Orée du Bois" 2013 présente un résultat nul, il n'y a pas lieu de délibérer sur l'affectation des résultats.

3c) Compte de Gestion « A l'Orée du Bois » 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion du lotissement "A l'Orée du Bois" dressé pour l'exercice 2013 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) BUDGET DU LOTISSEMENT « LES CYPRES II »

4a) Compte Administratif « Les Cyprès II » 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SPOHR André, délibérant sur le compte administratif « Les Cyprès II » de l'exercice 2013 dressé par M. HEHN Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	-	200 111.00	200 111.00
Opérations de l'exercice	120 939.51	6 676.26	- 114 263.25
TOTAUX	120 939.51	206 787.26	85 847.75
Résultats de clôture		85 847.75	85 847.75

Libellés	Fonctionnement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés			-
Opérations de l'exercice	29 577.40	131 437.26	101 859.86
Part affectée à l'investissement	-		-
TOTAUX	29 577.40	131 437.26	101 859.86
Résultats de clôture		101 859.86	101 859.86

Libellés	Ensemble		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	-	200 111.00	200 111.00
Opérations de l'exercice	150 516.91	138 113.52	- 12 403.39
Part affectée à l'investissement	-		-
TOTAUX	150 516.91	338 224.52	187 707.61
Résultats de clôture		187 707.61	187 707.61

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - A l'unanimité, vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

4b) Affectation des résultats « Les Cyprès II » 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget « Les Cyprès II » de l'exercice 2013
Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2013,
Constatant que compte administratif de l'exercice 2013 du budget « Les Cyprès II » fait apparaître les résultats suivants :

• en section d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2013	- 114 263.25
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	200 111.00
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2013 de	85 847.75

• en section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2013	101 859.86
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	-
Part affectée à l'investissement de l'exercice 2013	-
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2013 de	101 859.86

Décide à l'unanimité d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement du budget 2014 à hauteur de : **20 939,51 €**. Le solde soit **80 920,35 €**, sera reporté en section de fonctionnement au budget 2014.

4c) Compte de Gestion « Les Cyprès II » 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion du lotissement "Cyprès II" dressé pour l'exercice 2013 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SENATEUR - RENOVATION « PARKING RUE DE PALINGES »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de soumettre à notre Sénateur M. TODESCHINI une demande de subvention pour la rénovation du « parking rue de Palinges ».

Ces travaux d'aménagement, dont le montant est de 84 974,84 €, sont éligibles à ce dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Sénateur M. TODESCHINI, dans le cadre de son enveloppe parlementaire pour ces travaux.

6) VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de M. HUWER Pierre pour l'achat d'un terrain (section 20, parcelle 254) appartenant à la commune et classé dans le domaine privé communal. Celui-ci est situé à côté de son habitation, impasse des Daims. Ce terrain d'une surface de 0,96 are serait acquis dans le but de construire un garage à usage personnel.

Le Conseil Municipal, autorise par 18 voix pour et 1 abstention (HUWER P.), la vente du dit terrain par la commune au prix de 2 439 € l'are (prix d'achat du terrain à l'époque). Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

II) AFFAIRES SCOLAIRES

1) NOUVELLE LOI CONCERNANT LE RYTHME SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2014-2015 - AVANCEMENT DU DOSSIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, l'état de l'avancement du dossier concernant cette nouvelle loi. En effet des réunions de travail se sont déroulées avec les communes avoisinantes (Spicheren, Etzling, Kerbach, et Schoeneck), pour mettre en place un système de périscolaire en commun avec un seul organisme (Organisation Populaire des Activités de Loisirs) qui organiserait l'ensemble (cantine comprise).

Un sondage (avec un estimatif du coût par élève) a été envoyé aux parents pour connaître les personnes susceptibles d'être intéressées par le périscolaire.

Suite à ce sondage, les parents interpellés par le coût du périscolaire et par les nouveaux horaires, ont organisé une réunion avec la municipalité qui a eu lieu le 14 février. Lors de cette réunion il a été décidé qu'un nouveau sondage sera réalisé par les parents d'élèves pour le choix des futurs horaires scolaires.

Il est aussi présenté au Conseil Municipal, une prévision du coût du périscolaire pour les parents et la commune. Il convient également de rappeler que la loi ne nous oblige pas à mettre en place le périscolaire.

2) DEMANDE DE PREFINANCEMENT POUR L'ETUDE DU PERISCOLAIRE - ASSOCIATION OPAL

Le Conseil Municipal est également informé que toujours dans le cadre de la mise en place du périscolaire pour la prochaine rentrée, il avait été décidé avec les communes avoisinantes de confier l'étude de cette organisation comme vu précédemment à l'association OPAL. Cet organisme est une fédération d'associations familiales. Sa vocation est de :

- restaurer et développer chez l'enfant l'envie, le plaisir d'apprendre et de communiquer
- constituer un lien éducatif entre l'enfant, la famille et l'école pour favoriser la compréhension et la connaissance mutuelle
- permettre à l'enfant de disposer d'un lieu de vie, d'une écoute toute particulière sans jugement
- favoriser l'autonomie de chaque enfant
- découvrir des activités nouvelles, d'apprentissage du goût ainsi que l'ouverture vers la vie associative et locale
- respecter des règles de vie

L'OPAL c'est la gestion en Moselle de 7 centres périscolaires et 3 accueils de loisirs en été.

Pour la mise en place de cette étude l'OPAL nous demande un préfinancement à hauteur de 1 000 euros. Cette somme sera déduite en cas de signature d'un contrat définitif avec cet organisme. Le Conseil Municipal, autorise par 11 voix pour, 4 contres (SPOHR A, THIL T, THUMSER M, et CHARLES A) et 4 abstentions (FEISS D, ZITT D, BRACH P. par procuration, et ANSTETT U), de prévoir au budget le préfinancement pour cette étude du périscolaire par l'OPAL.

3) DETERMINATION DES HORAIRES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2014-2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que les parents d'élèves vont procéder dans les prochains temps à un sondage pour connaître la préférence des parents à ce sujet. Dès l'analyse de cette étude, une réunion avec la municipalité permettra de fixer les nouveaux horaires scolaires de la rentrée.

La séance a été levée à 21h40
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire :